

INFORMATIONS DE VOS ÉLUS

PLÉNIÈRE CE DR PARIS

SEPTEMBRE 2018

BILAN DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL... RDV MANQUÉ

L'ordre du jour de la séance du 26 Septembre était consacré au bilan 2017 de la médecine du travail sur la DR PARIS.

La totalité des médecins de la DRP était absente. Seul le médecin coordonnateur nous a fait un compte rendu de l'année passée, beaucoup trop généraliste et principalement axé sur le réseau France et non pas sur les spécificités parisiennes. Beaucoup de hors sujet. **Vos élus CFDT** au CEAP regrettent que nos médecins de proximité, qui font bon an mal an ce qu'ils peuvent avec les moyens du bord, n'aient pas pu échanger avec nous. Nous profitons de cette communication pour les remercier, ainsi que les infirmier(e)s et assistantes sociales, de leur travail et de leur disponibilité auprès des salariés ainsi que des **élus CFDT**.



DÉMISSIONS



Après 2 années records (2016 mais surtout 2017 avec + 23%), la DRP va exploser ses chiffres de démissionnaires pour 2018.

En effet à fin Août, nous sommes déjà à 126 partants depuis le début de l'année (+ 20% pour la même période en 2017) et nous comptabilisons déjà 33 préavis en cours donc potentiellement 159 à fin Septembre (Vs 141 pour TOUTE l'année 2017).

Au vu de ces chiffres, que **vos élus CFDT** qualifient de très alarmants, nous constatons maintenant une vraie prise de conscience de la DRP sur le sujet. Nos collègues CDD, 164 aujourd'hui, principalement sur des postes de CC, devraient être plus nombreux à se voir proposer un CDI (Objectif de la DRP : 20% de validation en CDI pour 2018).

Vos élus CFDT ont obtenu que le nombre d'embauches en CDI soit revu à la hausse pour compenser l'explosion du nombre de démissionnaires.

CFDT AGENCES PARISIENNES-32 RUE DE CLIGNANCOURT-75018 PARIS
CSD01B1

Tél : 01 40 14 12 11- 01 40 14 37 96 -01 40 14 11 98

@ : PARIS IRP CFDT AGENCES



POSTES À POURVOIR



Juste un chiffre : **72**

Seront-ils pourvus, un jour, par des travailleurs précaires (CDD, intérimaires, etc...) ou supprimés dans le temps ??

Les salariés en poste subissent une surcharge de travail au quotidien, sans d'ailleurs bénéficier d'une grande reconnaissance !

CSEP/CSI

Suite à l'attribution de nouveaux territoires et/ou agences dans l'escarcelle des CSEP/CSI, **vos élus CFDT** ont obtenu que chaque dossier soit étudié au cas par cas, si perte de rémunération était avérée. Nous vous conseillons donc de vous rapprocher de vos responsables hiérarchiques pour évoquer une éventuelle baisse de vos IC.

CHRONOGESTOR ET TICKETS RESTAURANTS



La régularisation des compteurs « Chronogestor » et la gestion des « tickets restaurants » font partie de la mission des Assistants RH.

Contactez-les si besoin. Pour rappel les régularisations « Chronogestor » sont toujours soumises à l'avis de votre N+1.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES MARS 2019



Les élections professionnelles constituent un moment important de la vie de l'entreprise puisqu'elles permettent de mettre en place une institution dont la mission première sera de représenter le Personnel. Les représentants du personnel au Comité Social et Economique sont les interlocuteurs privilégiés entre l'employeur et les salariés.

Les élections auront lieu en **MARS 2019**, dès à présent vous pouvez contacter l'un d'entre nous pour faire partie de **la liste** que votre section **CFDT Paris** présentera, ou nous écrire sur notre adresse générique @ : **PARIS IRP CFDT AGENCES.**

Nous comptons sur vous pour continuer notre action tous ensemble,

REJOIGNEZ LA LISTE CFDT !

Albert GOZLAN 0613780934	Lara BUCH 0140140215	Sébastien BOST 0140140215	Patricia LEROY 0668243416	Stefan DESBOURDES 0668243541	Muriel DENIS 0669274172	Thierry NOIRIEL 0668244969	Patricia VERGNES 0668244722	Maxime MARBOT 0698427594	Vincent RENAU 0665689799

CRG/CR ET PILOTAGE

Tous nos collègues doivent avoir leur affectation jusqu'au **13/10/18**.

À compter de cette date, la livraison du fameux logiciel devrait être effectuée.

Vous dépendrez donc de la Région, mais vous serez affectés sur un territoire de votre choix. Votre affectation (selon les besoins et les urgences) vous sera notifiée par le responsable support du territoire.

La DRP est en train de finaliser vos souhaits d'affectation de manière à ne pas pénaliser certains territoires, en terme d'effectifs.

La livraison de votre courrier et tickets restaurants se fera dans les têtes de territoires.



WHATSAPP

La DRP nous confirme qu'il est **interdit** d'utiliser cette application à des fins professionnelles.

À bon entendeur !



CC ET ÉPARGNE FINANCIÈRE

La DRP nous confirme que des instructions ont été transmises à tous nos collègues CC pour cesser la commercialisation des EFI.

Pour **vos élus CFDT**, s'il s'agit de se conformer à la réglementation il n'y a aucun problème. Malgré cela :

- ▶ Nous nous étonnons du maintien de leur commercialisation par les CC dans d'autres établissements bancaires .
- ▶ Nous regrettons la perte de compétences sur le métier de CC.
- ▶ Nous nous inquiétons du devenir du métier et du devenir de ces collègues.
- ▶ Du maintien des objectifs en l'état.

IMPRIMANTES/SCANNERS

Vos élus CFDT ont demandé à la DRP de doter TOUS les postes de travail du nouvel outil.

En effet, selon vos remontées et avec l'arrivée de nouveaux logiciels (coffres...), cela devient primordial pour assurer votre mission.



ALIS

Vous pouvez désormais accéder à ALIS de votre domicile via internet.

Pour connaître la marche à suivre, vous pouvez aller sur

ALIS et suivre :  [- Gérer mon accès ALIS Internet -](#)

Ou copier/coller le lien suivant:

<https://alis.hr.echonet/Default.aspx>

**Adhérer à la Cfdt c'est
être plus fort ensemble et
vous faciliter la vie au
quotidien !**

Cfdt:



BULLETIN D'ADHÉSION



A REMPLIR PAR LE SALARIE

Je soussigné(e) MME M

NOM :

Prénom : adhère à la Cfdt.

Adresse personnelle :

CP : VILLE :

Date de naissance :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Entreprise :

Groupe de rattachement:

Adresse professionnelle :

CP : VILLE :

Téléphone pro :

E-mail pro :

Temps de de travail : Temps complet Temps partiel ____%

Salaire annuel net imposable :

Montant de la cotisation mensuelle* :



PARTIE A REMPLIR PAR LE SYNDICAT

Date d'adhésion : Profession : Tampon du syndicat

Cadre Technicien

Section : Branche : URI : UD :

Montant minimum de la cotisation : salaire annuel net imposable X 0.80% =

Prélèvement effectué tous les ... mois / Date du 1^{er} prélèvement : / Montant du 1^{er} prélèvement :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

A REMPLIR PAR LE SALARIE

Le « mandat de prélèvement SEPA » est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : La Cfdt à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Cfdt. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit en compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont disponibles auprès de votre banque

Référence Unique du Mandat (RUM) délivré par le syndicat :

Nom/Prénom du débiteur :

Adresse : CP : Ville : Pays : France

Coordonnées du compte n° IBAN :

N° du BIC :

Nom du syndicat Cfdt Créancier :

ICS : TYPE DE PAIEMENT : Paiement récurrent / répétitif

Signé à (lieu et date JJ/MM/AAAA)

Signature (Veuillez signer ici)

.....



Zone réservée à l'usage de la Cfdt :